

Écho des villes

Si l'écoute d'autres villes ou régions du monde vous intéresse, vous pouvez participer à des projets d'écoute instantanée, comme sur le site Locusonus*. Par le biais d'individus branchés sur le web, vous aurez accès en permanence à des sons venus d'ailleurs. Art sonore, happening, documentaire, recherche, quelles que soient les motivations des preneurs de son, les paysages sonores urbains témoignent bien de la diversité de l'environnement.

* Locus Sonus est un laboratoire de recherche en art audio, post-diplôme mutualisé sur l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence et l'École Nationale Supérieure d'Art de Nice Villa Arson. Son objectif est d'expérimenter les aspects innovateurs et transdisciplinaires des formes artistiques sonores en articulant deux axes qui constituent la recherche actuelle et les réalisations artistiques en cours : les Espaces Sonores en Réseau et Field Spatialization (spatialisation sonore combinant l'articulation d'espaces locaux et distants).

Carte sonographique de Montréal : http://cessa.music.concordia.ca/ soundmap/fr/ Le projet Locusonus : http://locusonus.org/ En cas de problème plus important, il appellera la police ». À noter que ce centre d'appels recueillera aussi les demandes de personnes souffrant de solitude qui seront orientées vers des associations adaptées.

L'initiative est pour l'instant limitée au centre de la ville et au quartier Rempart des moines. En cas de succès de l'opération, elle pourrait être étendue à d'autres quartiers.

BRUXELLES : Un numéro vert pour les conflits nocturnes dès septembre

L'expérience Toulousaine (Voir EB 126) fait des émules en Europe. La Ville de Bruxelles lancera en septembre 2010 un numéro vert nocturne afin de permettre aux habitants de signaler des problèmes de voisinage, par exemple des nuisances sonores. Ce service s'accompagnera de la mise sur le terrain d'une quinzaine de gardiens de la paix entre 18 h 30 et 02 h 00.

Selon le bourgmestre Freddy Thielemans « quiconque est victime d'un tapage nocturne, d'une nuisance quelconque, d'un problème d'occupation de hall d'immeuble, etc. pourra appeler ce numéro gratuit jusqu'à deux heures du matin. Un gardien de la paix se rendra immédiatement sur place pour tenter de dénouer la situation.



Les petits Berlinois vont pouvoir s'épanouir

Les petits Berlinois sont les premiers enfants Allemands autorisés à faire du bruit. Une loi est entrée en vigueur dans la ville-Etat. Le texte concernant les nuisances sur l'environnement « tolère » désormais les cris des enfants au nom de leur « épanouissement ». Concrètement, le paragraphe 6 du texte stipule désormais que « les bruits gênants causés par les enfants sont, en tant qu'expression d'un épanouissement naturel et maintien des possibilités de développement de l'enfant, fondamentalement et socialement adéquats et tolérables ».

L'amendement va surtout profiter aux jardins d'enfants et aux centres de loisirs qui avaient été confrontés à des plaintes de voisinage et à des fermetures à cause des nuisances sonores des petits.

L'organisation de protection de l'enfance a salué la modification de la législation.